

TECHNOPÔLE
17A RUE DE LA PRESSE
42000 SAINT-ETIENNE
04 77 25 79 07 TELEPHONE
www.axens-audit.fr

ADTHINK

Société Anonyme au capital de 1 839 150 €

79 rue François MERMET

69160 TASSIN LA DEMI LUNE

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31/12/2018

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31/12/2018

À l'assemblée générale de la société ADTHINK,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions non autorisées préalablement

En application de l'article L.225-42 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Avec	ALSINE CAPITAL
Personnes concernées	Sylvain MOREL (Gérant de LEROMYS CAPITAL), Bertrand GROS (Gérant de ALV PARTICIPATIONS)
Nature et objet	Cession de parts de sociétés
Modalités	<p>Votre société a cédé le 1^{er} janvier 2018 les 35000 titres qu'elle détenait dans la société PROFILES PARTNER à la société ALSINE CAPITAL.</p> <p>Cette convention n'a pas été autorisée préalablement par le Conseil d'Administration, car cette convention concernait tous les administrateurs de votre société.</p> <p>Le produit de cession comptabilisé sur l'exercice s'élève à 175 000€.</p>



CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

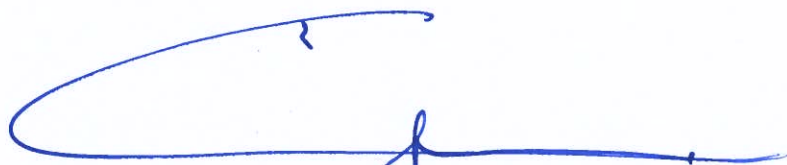
Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec	SCI MAI 2007
Personnes concernées	Messieurs Bertrand GROS, Sylvain MOREL
Nature et objet	Bail commercial
Modalités	<p>La SCI MAI 2007 a donné à bail au preneur des locaux et parkings dépendant de l'immeuble situé au 79 rue François Mermet à Tassin la Demi-Lune.</p> <p>Ce bail commercial a été modifié par voie d'avenants en date du 25 juin 2008 emportant l'adjonction de surfaces complémentaires sises au 81 rue François Mermet à Tassin la Demi-Lune, puis en date du 24 mars 2011 confirmant que le preneur puisse sous-louer tout ou partie des locaux, y compris par voie de location-gérance, à des sociétés dont il détiendrait directement ou indirectement au moins 50% du capital ou des droits de vote.</p> <p>Depuis le 1^{er} janvier 2015, la partie des locaux loués par la filiale ADVERTSTREAM, fusionnée, a été reprise par la société ADTHINK MEDIA.</p> <p>La charge comptabilisée sur l'exercice s'élève à 162 159 euros hors taxes.</p>

Fait à Saint-Etienne, le 24 avril 2019

Pour AXENS AUDIT
Commissaire aux comptes



Benoît PERIN
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

